

**Province de Québec  
Municipalité de Poularies  
District d'Abitibi-Ouest**

**Le 16 septembre 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle l'Accueil, lundi le 16 septembre 2024, à 19 h 15, formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Godbout et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Hugh Fortier, Réal Rancourt et Tony Rancourt  
M<sup>mes</sup> les conseillères Priscillia Lefebvre et Francine Vallières.

Était absente : M<sup>me</sup> la conseillère Valérie Rancourt.

M<sup>me</sup> Katy Rivard greffière-trésorière/directrice générale assiste également à l'assemblée.

Le maire, M. le maire Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié tel que requis par ledit code à tous ses membres, sans exception.

**2024-09-105 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**2024-09-106 Programmation de la TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE La Municipalité de Poularies a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE La Municipalité de Poularies doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité de Poularies s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité de Poularies s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023;
- La municipalité de Poularies approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres

documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité de Poularies s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité de Poularies s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité de Poularies atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

#### **2024-09-107 Mandat pour la création du devis**

Conditionnellement à ce que la programmation de la TECQ 2019-2023 soit acceptée, il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de la firme d'ingénierie AtkinsRéalis pour la création de plan et devis, la surveillance des travaux et autres dépenses pour toutes les phases des travaux de voirie. La dépense estimée est de 59 274 \$, ce montant est assujéti à être révisé légèrement tout dépendant l'ampleur des travaux.

#### **2024-09-108 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Tony Rancourt, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

**Maire \_\_\_\_\_ Greffière trésorière/dir.gén. \_\_\_\_\_**

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.